



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

292^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE

SAC-251128

Le 28 novembre 2025

13 h 30 à 15 h 55

À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-251128



SAC-251128

UNIVERSITÉ DE MONCTON

292^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 28 novembre 2025

À distance / Microsoft Teams

MEMBRES

PRÉSENCES

Claudine Auger, professeure	Shippagan	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Anne Beinchet, professeure	Moncton	Jacques Richard, professeur	Moncton
Étienne Bélanger, étudiant	Moncton	Zoé Rioux, étudiante	Edmundston
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Alexandre Robichaud, étudiant	Shippagan
Ophélie Chiasson, étudiante	Moncton	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	UdeM
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque	Moncton	Céline Surette, doyenne	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Vicky Therrien, professeure	Moncton
Etienne Dako, professeur	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Mireille Demers, doyenne des études	Shippagan	Éric Trudel, professeur	Edmundston
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton	Mona-Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Hesam Esfahani, professeur	Moncton	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES	
Viktor Freiman, professeur	Moncton		
Micheline Gleixner, professeure	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	UdeM
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et gouvernance	UdeM
Octave Keutiben, professeur	Moncton	Mélanie Cwikla, vice-rectrice	Shippagan
Denis Lajoie, professeur	Moncton	Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Mathieu Lang, doyen	Moncton	Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Gabriel Laplante, professeur	Moncton	Matthieu LeBlanc, président d'assemblée	Moncton
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Martin Waltz, professeur retraité	Moncton
Lynne LeBlanc, directrice générale de la Formation continue	Moncton	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston	Stéfanie Wheaton, registraire	Moncton
Karine McLaren, doyenne par intérim	Moncton		
Sylvie Morin, doyenne des études	Edmundston		
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton		

Personnes excusées : Hélène Albert, Gabriel Cormier, Michel Johnson, Madeline Lamboley et Dr Denis Prud'homme.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
4. CORRESPONDANCE.....	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-251003	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL.....	5
7.1 Demande du Code Morin en bref	5
7.2 Autres	5
8. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE INCLUSIVE ET LA RECONNAISSANCE DES PERSPECTIVES ÉTUDIANTES.....	6
9. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ.....	7
9.1 Adoption du Rapport final de suivis du programme en arts visuels.....	7
10. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS	8
10.1 Modification au règlement 10.9.3 portant sur la fraude au 1 ^{er} cycle	8
10.2 Modifications au règlement 28.12.3 portant sur la fraude aux cycles supérieurs	9
11. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION	9
11.1 Rapport portant sur l'indice de santé organisationnelle (ISOUM) de la population étudiante - 2025	9
11.2 Rapport sur la diversité académique - 2025	9
12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1 ^{ER} CYCLE.....	10
12.1 Résolutions transmises pour information.....	10
13. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	10
13.1 Rapport du Groupe de travail responsable d'examiner le calendrier du SAC et de ses instances	10
13.2 Statistiques sur la remise des diplômes d'octobre 2025 et liste des personnes finissantes.....	11
13.3 Évaluation annuelle de la présidence d'assemblée du Sénat académique	11
14. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES AVEC FORMS	11
15. AFFAIRES NOUVELLES	12
16. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE.....	12
17. CLÔTURE.....	12

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

ANNEXE 1 : Transcription 13

ANNEXE 2 : Enregistrement 29

ANNEXE 3 : Documents 30

Document A : Ordre du jour adopté

Document B : Code Morin abrégé

Document C : Rapport final du groupe de travail sur la gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes

Document D : Rapport final de suivis de l'évaluation du programme en arts visuels

Document E : Modifications au règlement 10.9.3 – Fraude (1^{er} cycle)

Document F : Modifications au règlement 28.12.3 – Fraude (cycles supérieurs)

Document G : CPR-Résolutions transmises pour information

Document H : Rapport du groupe de travail – calendrier réunions SAC

Document I : Liste des personnes finissantes et statistiques – octobre 2025

Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Le Secrétariat général (SG) utilise divers outils électroniques pour la préparation des réunions et des documents, dont DiliTrust et Copilot (Microsoft 365).

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE

13 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux gens. Il souligne la présence de Mme Lynne LeBlanc comme nouvelle sénatrice à titre de directrice *par intérim* de la Formation continue.

Reconnaissance autochtone : (projection d'une vidéo)

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Les scrutateurs pour la réunion sont Mehdi Aouadi et Janice Comeau.

Les membres excusés sont : Hélène Albert, Gabriel Cormier, Michel Johnson, Madeline Lamboley et Dr Denis Prud'homme

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

R : 01-SAC-251128

Étienne Bélanger, appuyé par Etienne Dako, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-251003

Correction :

Page 10, point 18.1, 4^e ligne, il faut lire « trois ans ».

R : 02-SAC-251128

Jacques Richard, appuyé par Alexandre Robichaud, propose :

« Que le procès-verbal SAC-251003 soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 Demande du Code Morin en bref

Voir le Document B

À la demande d'un membre du Sénat académique, le document « *Le Code Morin en abrégé* » de Gilles Long, secrétaire général émérite, a été réédité et est déposé à titre d'information.

Le document rappelle les éléments essentiels du *Code Morin* (principales règles de procédure, rôles et responsabilités, droits et devoirs des membres). Le document s'harmonise bien avec la thématique de gouvernance qui sera abordée plus loin à l'ordre du jour.

Un échange s'engage ensuite sur certaines règles de prise de parole. Un membre remarque que le document mentionne qu'à moins de consentement unanime, un membre ne peut parler qu'une seule fois sur une même question. Il s'interroge sur la manière de constater ce consentement unanime et sur la compatibilité de cette formule avec le droit des membres d'exprimer leur opinion sur les questions à l'ordre du jour. La secrétaire générale précise que le président d'assemblée dispose, durant la séance, de la liste des « mains levées » et qu'il doit interpréter la dynamique de l'assemblée. Elle rappelle que :

- o les membres peuvent poser autant de questions que nécessaire pour bien comprendre les dossiers;
- o l'expression d'une opinion sur le fond d'une question s'effectue en principe une fois par membre, le vote final venant confirmer la position de chacun.

Le président d'assemblée ajoute qu'en pratique, il n'accorde pas systématiquement une troisième ou quatrième demande de parole sur un même point. Il peut toutefois, au besoin, accorder un second tour de parole si l'intervention apporte une information nouvelle ou une précision jugée essentielle, en tenant compte du temps disponible et de l'avancement des débats.

Un membre exprime la crainte que cette limitation formelle à une seule intervention entre en contradiction avec le principe selon lequel tous les membres doivent pouvoir pleinement faire entendre leur voix, surtout dans les échanges où une intervention appelle une réplique.

La secrétaire générale rappelle alors le recours possible au comité plénier :

- l'assemblée délibérante peut se transformer en comité plénier pour discuter plus librement d'un dossier;
- dans ce cadre, chaque membre peut prendre la parole plus d'une fois;
- une durée est généralement fixée à l'avance (par exemple 30 minutes ou une heure) afin de permettre de « vider la question »;
- les délibérations du comité plénier ne sont pas publiées, mais peuvent donner lieu à une recommandation soumise ensuite à l'assemblée pour décision.

Le président d'assemblée souligne que le comité plénier est un outil utile pour approfondir les questions qui le requièrent, tout en respectant les bonnes pratiques de gouvernance.

Le document est disponible sur le site *Gouvernance* de l'Université.

7.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE INCLUSIVE ET LA RECONNAISSANCE DES PERSPECTIVES ÉTUDIANTES

Voir le Document C

Présentation de la secrétaire générale

À l'aide de diapositives électroniques, la secrétaire générale présente le rapport final au nom du *Groupe de travail relativement à la Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes*.

Elle remercie les membres du groupe de travail, soit Carole Boucher, Francis Bourgoïn, Ophélie Chiasson, Whitstanley Delice, Éric-Mathieu Doucet, Lise A. Mazerolle, Sylvie Morin, Simon Thériault, Alexandre-Thomas Robichaud et Gilles Roy, pour la qualité de leur contribution et l'esprit de collaboration qui ont animé leurs travaux.

Elle rappelle que le mandat du groupe de travail découle d'une résolution du Sénat académique du 7 mars 2025 visant à réviser la « Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive » et à formuler des recommandations afin de mieux reconnaître les perspectives étudiantes au Sénat académique. Elle signale que le groupe de travail a tenu cinq réunions (10 juin, 26 juin, 23 septembre, 27 octobre et 18 novembre 2025) et qu'il a reçu, lors de la rencontre du 27 octobre, le président d'assemblée Matthieu LeBlanc pour discuter de son rôle et de ses responsabilités.

Elle souligne l'arrimage du rapport avec la stratégie *Cap sur l'avenir*, notamment en ce qui concerne :

- le développement d'instruments de gestion (guides, normes, manuel de gouvernance);
- la promotion du leadership étudiant et des occasions d'apprentissage expérientiel.

Le rapport est structuré en trois volets :

1. Consultation et représentativité (5 recommandations)
2. Formation et encadrement (2 recommandations)
3. Reconnaissance et compensation (4 recommandations)

La secrétaire générale détaille les principales recommandations, parmi lesquelles :

- l'ajout de deux personnes étudiantes sénatrices (une du 1^{er} cycle et une des cycles supérieurs) au Comité des règlements, afin d'assurer une meilleure liaison entre le Sénat académique et ce comité et de renforcer la présence étudiante dans le traitement des dossiers réglementaires;
- la publication anticipée du calendrier des réunions des instances académiques (au plus tard en mars) et des horaires de cours (en mars-avril), pour permettre aux personnes étudiantes de faire des choix éclairés quant à leur engagement dans les différentes instances;
- l'ajustement des mandats des personnes étudiantes sénatrices (du 1^{er} juin au 31 mai) et l'accueil des nouvelles personnes sénatrices à la réunion de mai à titre de personnes observatrices sans voix délibérative;
- la mise en valeur de la clause de continuité permettant, au besoin, à une personne étudiante, dont le mandat est échu de participer à la réunion suivante pour assurer la continuité de la représentation;
- le recours plus fréquent aux procédures dilatoires (renvois, lectures successives, reports) afin d'assurer que les décisions du Sénat soient pleinement éclairées et tiennent compte de la voix étudiante;

- la création d'un programme de formation en leadership pour les membres du Sénat académique (volets pour les personnes étudiantes, les membres du Sénat académique et la présidence d'assemblée), incluant une formation annuelle au mois d'août et l'élaboration d'un manuel de gouvernance;
- la mise en place d'un programme de bourses de leadership-engagement académique destiné aux personnes étudiantes siégeant au Sénat, à ses comités et sous-comités, assorti de critères d'assiduité et de participation, d'une estimation budgétaire d'environ 30 100 \$ par année et d'une gouvernance partagée entre la Direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant, le Secrétariat général, le Registrariat et le Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales;
- l'accompagnement de ce programme de bourses par des reconnaissances officielles (certificat, lettre de remerciements, photo officielle) notamment lors des galas Bleu et Or;
- la fixation d'une date limite (30/31 mai) pour les élections et nominations des personnes étudiantes aux comités et sous-comités du Sénat académique, afin de renforcer la représentation et la continuité lors des réunions de mai.

Discussion des membres

Au cours de la discussion, des commentaires sont formulés. Il est notamment question de :

- corrections mineures à apporter (par exemple, la date de fin de mandat au 31 mai plutôt qu'au 30 mai);
- la portée et des modalités d'application des procédures de renvoi;
- la pertinence de développer un programme de mentorat entre anciennes sénatrices et anciens sénateurs et nouvelles sénatrices et nouveaux sénateurs étudiants, suggéré par un membre et reçu favorablement par la secrétaire générale;
- la compétence du Sénat académique en matière financière, pour laquelle la secrétaire générale précise que les trois comités de budget ont accepté la demande de financement des bourses.

Remerciements

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche remercie les membres du groupe de travail et sa présidente pour le travail accompli.

R : 03-SAC-251128

Gilles Roy, appuyé par Ophélie Chiasson, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final portant sur la Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

9.1 Adoption du rapport final de suivis du programme en arts visuels

Voir le Document D

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales présente le rapport final de suivis du programme en arts visuels.

Elle souligne, notamment :

- les actions complétées en matière de recrutement, dont l'initiative « La caravane des arts » visant à renforcer les liens avec les écoles et les autres programmes des beaux-arts;
- la tenue d'un forum au mois de mai;
- une refonte importante de la structure du programme et des modifications à la banque de cours, dont le projet doit être déposé prochainement;
- le développement des résultats d'apprentissage pour ce programme conformément aux exigences institutionnelles.

R : 04-SAC-251128

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis du programme en arts visuels à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'agrément de ce programme (SCDP-240527). »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

10.1 Modification au règlement 10.9.3 portant sur la fraude au 1^{er} cycle

Voir le Document E

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VREAP) présente une modification mineure au règlement académique 10.9.3, applicable au 1^{er} cycle. Il s'agit d'une mise à jour terminologique visant à remplacer le mot « fraude » par l'expression « manquement à l'intégrité intellectuelle ». Le reste du texte du règlement demeure inchangé.

Lors de la discussion, les membres discutent de la terminologie proposée. Un membre se déclare favorable à la mise à jour, mais suggère d'envisager l'expression « manquement à l'intégrité académique », qu'il juge plus englobante pour une université, en s'inspirant de la terminologie employée dans d'autres institutions. La VRAEAP précise que le terme « intégrité intellectuelle » est déjà utilisé dans plusieurs universités canadiennes, même si d'autres formulations existent.

Une membre suggère d'ajuster la formulation « décision du comité sur le manquement » en « décision du comité sur le manquement à l'intégrité intellectuelle », afin d'assurer la complétude de l'expression. Cette correction linguistique est acceptée à l'amiable.

Une membre demande si, dans les cas visés, la personne enseignante a l'obligation de rencontrer la personne étudiante avant de lui attribuer la note E. Le président d'assemblée rappelle que la modification porte uniquement sur la terminologie, mais précise, à titre d'information, qu'en pratique, une rencontre avec la personne concernée peut avoir lieu.

R : 05-SAC-251128

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 10.9.3 portant sur la fraude au premier cycle. »

Vote sur R05

Pour : 29

Contre : 1

ADOPTÉE

10.2 Modifications au règlement 28.12.3 portant sur la fraude aux cycles supérieurs

Voir le Document F

La vice-rectrice adjointe à l’enseignement et aux affaires professorales présente la même modification terminologique pour le règlement 28.12.3, applicable aux cycles supérieurs, en substituant « fraude » par « manquement à l’intégrité intellectuelle ».

Elle mentionne qu’une correction similaire sera apportée à l’expression « décision du comité sur le manquement ».

R : 06-SAC-251128

Gilles Roy, appuyé par Etienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 28.12.3 portant sur la fraude aux cycles supérieurs. »

Vote sur R06 Pour : 30 Contre : 1 ADOPTÉE

11. **RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION**

R : 07-SAC-251128

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que la séance du Sénat académique se tienne à huis clos pour l’examen des deux prochains points (11.1 et 11.2), étant entendu que cette période ne devra pas dépasser 40 minutes. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

11.1 Rapport portant sur l’indice de santé organisationnelle (ISOUM) de la population étudiante - 2025

(invité : J. Dupuis, directeur du Bureau de la recherche institutionnelle)

Le vice-recteur à l’enseignement et à la recherche (VRER) indique que les données qui seront présentées dans le cadre du point 11.1 sont des données confidentielles et internes à l’Université.

La séance publique est donc suspendue pour la durée du huis clos consacré à l’examen de l’indice de santé organisationnelle de la population étudiante 2025. En raison du caractère confidentiel des données, les échanges tenus durant cette période ne sont pas consignés au procès-verbal.

11.2 Rapport sur la diversité académique - 2025

(invité : J. Dupuis, directeur du Bureau de la recherche institutionnelle)

Le VRER indique que les données qui seront présentées dans le cadre du point 11.2 sont des données confidentielles et internes à l’Université.

La séance publique est donc suspendue pour la durée du huis clos consacré à l’examen du rapport sur la diversité académique. En raison du caractère confidentiel des données, les échanges tenus durant cette période ne sont pas consignés au procès-verbal.

R : 08-SAC-251128

Gilles Roy, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique revienne en assemblée délibérante (fin du huis clos). »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE**12.1 Résolutions transmises pour information**

Voir le Document G

Le VRER présente les résolutions du Comité des programmes de 1^{er} cycle transmises au Sénat académique pour information. Ces résolutions concernent principalement :

- l'ajout de résultats d'apprentissage à un certain nombre de cours de psychologie;
- des modifications à des cours d'anglais, particulièrement en lien avec des profils de programme;
- des ajustements apportés à un programme d'économie.

Une membre observe que, dans la première résolution relative à la psychologie, le titre complet du cours est indiqué, alors que pour d'autres (notamment les cours d'anglais), seul le sigle figure. Elle suggère que, à l'avenir, les titres complets soient systématiquement mentionnés, afin de permettre aux sénatrices et sénateurs de mieux comprendre l'information qui leur est transmise, notamment lorsqu'il s'agit de la création de nouveaux cours.

Le VRER prend bonne note de cette suggestion et s'engage à ce que les documents à venir incluent les titres complets des cours.

13. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE**13.1 Rapport du groupe de travail responsable d'examiner le calendrier du SAC et de ses instances**

Voir le Document H

La secrétaire générale présente, pour information, le *Rapport du Groupe de travail chargé d'examiner le calendrier des instances académiques pour la période de janvier à juin 2026*. Elle rappelle que ce groupe était composé de Alex Brownstein, Claudine Auger, Lynne Castonguay, Elizabeth Dawes et Stéfanie Wheaton.

Elle souligne que le groupe a analysé le calendrier en tenant compte des réunions du Conseil de l'Université, de ses comités, du Sénat académique, de ses comités et sous-comités, ainsi que des réunions de l'Équipe de direction. L'un des changements proposés consiste à prévoir une réunion du Sénat académique le 9 juin afin de vider l'ordre du jour de la réunion du 8 mai au besoin.

Elle rappelle quelques principes :

- les réunions régulières du Sénat académique ont habituellement lieu le premier vendredi du mois, sauf en août et en juin;
- le Bureau de direction du Sénat académique (BDS) se réunit quelques jours avant chacune de ces réunions pour examiner l'ordre du jour et la documentation;
- les dossiers de création de programmes doivent être présentés au plus tard à la réunion de mai, afin de permettre une adoption par le Conseil de l'Université en juin et la mise à jour du Répertoire, le cas échéant;
- aucune réunion des instances du Sénat académique n'est tenue durant les périodes d'examens;
- une réunion peut être annulée si l'ordre du jour n'est pas suffisamment étoffé, la décision étant prise par la présidence de l'instance en consultation avec le secrétariat du comité.

Une membre souhaite obtenir des précisions sur la réunion en présentiel du 8 mai, dont la durée est prolongée, et suggère de profiter pleinement de cette rencontre pour

traiter des points nécessitant des discussions approfondies, ainsi que pour favoriser le réseautage entre les personnes provenant des trois campus, compte tenu des déplacements exigés.

La secrétaire générale précise que la réunion du Comité de planification, initialement prévue le 8 mai, a été déplacée au 7 mai, de sorte que les 7 et 8 mai constituent désormais deux journées consécutives de réunions et d'occasions de réseautage. Elle indique que les commentaires relatifs à la durée et au contenu des réunions en présentiel sont pris en compte pour la planification.

Un membre pose deux questions. Il s'enquiert d'abord de la formation prévue pour le Comité d'appel du Sénat académique, mentionnée dans le rapport. La secrétaire générale confirme que cette formation, initialement envisagée à l'automne, sera offerte à la session d'hiver, ce comité ayant été très occupé par un volume important de dossiers d'appel, parfois complexes.

Il interroge ensuite la décision de tenir la réunion du 8 mai en présentiel, alors que cette période coïncide avec la saison des colloques pour le corps professoral, et suggère d'envisager une formule comodale. La secrétaire générale répond que le comodal pose actuellement des défis techniques pour une assemblée de la taille du Sénat académique, notamment en ce qui concerne la gestion des votes. Elle indique qu'un avis de prudence a été émis par la DGT et que le BDS étudie d'autres pistes, telles qu'un regroupement par campus dans des salles équipées, sans qu'aucune solution ne soit pour l'instant arrêtée.

Le point est reçu pour information.

13.2 Statistiques sur la remise des diplômes d'octobre 2025 et liste des personnes finissantes

Voir le Document I

La secrétaire générale présente les statistiques relatives à la remise des diplômes d'octobre 2025, dont la sanction a eu lieu avant le 15 octobre 2025. Elle indique qu'un total de 189 diplômes a été sanctionné, réparti comme suit :

- Campus d'Edmundston : 29 diplômes;
- Campus de Moncton : 140 diplômes;
- Campus de Shippagan : 20 diplômes.

Elle précise que la liste des personnes finissantes est fournie pour information et que les noms seront publiés dans le programme officiel de la collation des grades de 2026.

13.3 Évaluation annuelle de la présidence d'assemblée du Sénat académique

La secrétaire générale informe le Sénat académique que l'évaluation annuelle de la présidence d'assemblée sera lancée prochainement. Un questionnaire comprenant cinq ou six questions sera envoyé aux membres via la plateforme DiliTrust. Les résultats seront examinés par le Bureau de direction du Sénat académique.

14. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES AVEC FORMS

R : 09-SAC-251128

Mathieu Lang, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que le Sénat académique accepte que les fichiers Excel comprenant les détails des votes avec Forms soient supprimés. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

15. AFFAIRES NOUVELLES

Le président remercie la sénatrice Alex Brownstein pour sa contribution au sein du Sénat académique.

16. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 6 février 2026, à 13 h 30, à distance.

17. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 55.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale